



PROJET COMPASS

AMÉLIORATION DES ENQUÊTES SUR LES INFRACTIONS RELEVANT DE LA CRIMINALITÉ MARITIME DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE - OCÉAN INDIEN

Contexte

De nombreuses infractions allant du trafic à la piraterie continuent de mettre en péril la paix et la stabilité dans la région Afrique orientale et australe - Océan Indien (AOA-OI). Outre leurs conséquences en matière de sécurité, ces activités illicites nuisent à la situation socioéconomique et politique des pays de la région. Pour être efficaces, les stratégies de lutte contre ces menaces doivent adopter une approche intrinsèquement collaborative et multilatérale, en rassemblant un large éventail de parties prenantes représentées par les gouvernements régionaux et des organisations internationales comme INTERPOL.

La plupart des pays de la région AOA-OI ne sont pas suffisamment équipés pour prévenir et combattre efficacement les infractions relevant de la criminalité maritime. Par conséquent, le périmètre de ce projet répond à la nécessité de combler les lacunes recensées par INTERPOL lors de l'exécution des autres projets dans la région.



À propos du projet

Le projet Compass a pour but général d'améliorer les enquêtes sur les infractions maritimes dans la région AOA-OI. Il cible l'Afrique du Sud, les Comores, Djibouti, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie et la Tanzanie.

Les trois objectifs du projet sont d'améliorer :

- les capacités en matière de préservation et de gestion des scènes de crime. Bien que l'Unité Sûreté maritime d'INTERPOL mène de nombreuses activités dans ce sens, ce domaine doit encore être renforcé, tout comme les capacités institutionnelles et la formation de formateurs nationaux ;
- la coopération interservices entre les premiers intervenants, les enquêteurs et les représentants de la justice dans le cadre des affaires complexes de criminalité maritime ;
- l'efficacité de la coopération régionale et internationale : bien que l'on ait noté des progrès en matière de coopération régionale dans le cadre des enquêtes sur la piraterie maritime et d'autres infractions relevant de la criminalité maritime, la collaboration des différents services de chaque pays est nécessaire pour que cela devienne la norme plutôt que l'exception.

Activités menées dans le cadre du projet

Les activités suivantes seront menées pour atteindre les objectifs du projet :

Formation :

- une introduction aux méthodes internationales en matière de préservation et de gestion des scènes de crime ;
- les techniques d'analyse des renseignements qui aideront les pays bénéficiaires à élargir le champ des enquêtes et des poursuites au-delà de la première ligne – les pirates montant à l'assaut des navires en mer, pour atteindre les organisateurs et les financiers agissant à terre.

Simulations de scènes de crime et procès fictifs :

- Les experts d'INTERPOL créent des scénarios, inspirés d'affaires réelles survenues dans la région, et fournissent des « éléments de preuve » aux premiers intervenants, aux agents des services chargés de l'application de la loi et aux procureurs afin qu'ils mettent en pratique leurs connaissances en matière d'application de la loi.

Calendrier : 2020 - 2024

Budget : 3,5 millions d'USD

Donateur : Bureau chargé des aspects internationaux de la lutte antidrogue et de la répression (INL) du Département d'État des États-Unis

Financé par :



Visites réciproques et réunions de coordination des enquêtes :

- Les agents des pays bénéficiaires travaillent main dans la main avec leurs collègues des autres pays sur les affaires d'intérêt commun.

Ces activités favoriseront la mise en place de réseaux nationaux et régionaux d'experts mieux à même d'échanger des informations relatives au domaine de la mer, de mener à bien des enquêtes sur les infractions relevant de la criminalité maritime et d'en poursuivre les auteurs.

Lacunes recensées

- La coopération interservices et le partage d'informations restent des domaines à renforcer, bien que des progrès remarquables aient été accomplis à ce jour.
- Il faut créer un modèle durable de renforcement des capacités à l'échelle régionale en lien avec la gestion des scènes de crime et la préservation des éléments de preuve.
- Le champ des enquêtes reste limité, et celles-ci ne ciblent généralement pas l'organisation interne des acteurs non étatiques.
- Il existe des lacunes en matière de protection des infrastructures critiques, c'est-à-dire les ports.

Principaux succès

- Formation d'environ 800 agents dans différents domaines de l'application de la loi grâce à 30 activités de renforcement des capacités (d'octobre 2021 à décembre 2023).
- Amélioration des capacités des pays bénéficiaires en matière de coordination au niveau interservices, de traitement des scènes de crime et de conduite d'auditions des victimes, des témoins et des suspects.
- Don de matériel nécessaire aux enquêtes sur les scènes de crime aux pays bénéficiaires.
- Soutien aux enquêtes menées par les pays, ayant abouti à l'arrestation d'un membre de haut rang d'un groupe criminel organisé impliqué dans le trafic international de stupéfiants.
- Soutien aux opérations d'INTERPOL ayant débouché sur l'arrestation de plus de 1 000 personnes dans le monde entier et permis de repérer plusieurs milliers de victimes.
- Soutien aux exercices maritimes « Cutlass Express » en intégrant l'application de la loi dans les procédures opérationnelles des premiers intervenants (marins, garde-côtes).



INTERPOL

General Secretariat
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon, France
Tel: +33 4 72 44 70 00
www.interpol.int